



DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE LANVEOC

ARRÊTÉ n° 069/2026/8.3 Voirie

Stationnement interdit – Parking Mairie côté Est
Vendredi 19 juin 2026

Le Maire de LANVEOC (Finistère),

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'interdire le stationnement de tout véhicule sur le parking côté Est de la mairie au 4 rue de Tal ar Groas pour permettre au camion MarSOINS du Bout du Monde de s'installer pour l'action de prévention Troubles de la mémoire et prévention de l'épuisement des aidants le vendredi 19 juin 2026 de 15h00 à 18h00 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le vendredi 19 juin 2026 à partir de 12h00, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur le parking Est au 4 rue de Tal ar Groas.

Article 2

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins des services techniques de la commune de Lanvéoc ;

Article 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur sous la halle.

Article 5

Madame le Maire de la Commune de LANVEOC et Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie du Finistère sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6

Conformément aux articles L411-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication ou notification.

A LANVEOC, le 15 juin 2026

Le Maire
Christine LASTENNET

Publié le : 16 juin 2026